

Pour garder l'esprit en forme

La bibliothèque municipale de Langenfeld de A à Z pour

Inscription

Pour s'inscrire et devenir membre de la bibliothèque, les enfants et les jeunes ont besoin d'une autorisation parentale. Ils peuvent venir s'inscrire accompagnés de leurs parents, la présentation d'une pièce d'identité valable de l'un des parents suffit également.

Pour s'inscrire, les adultes doivent eux aussi présenter une pièce d'identité en cours de validité comportant une adresse en Allemagne ou un document équivalent.

L'inscription est valable 1 an (365 jours à partir de la date d'inscription) ou pour la durée du prêt pour les cartes à la journée.

Emprunt

Les membres de la bibliothèque peuvent emprunter des livres, des magazines, des CD, des CD-ROM, des cassettes, des vidéos, des DVD et des jeux.

Quantité maximale de documents pouvant être empruntés simultanément :

- Enfants : 20
- Adolescents : 35
- Adultes : 50.

Durée d'emprunt

Vous pouvez conserver les livres empruntés pendant max. 4 semaines et les magazines, DVD, CD-ROM, CD, jeux, cassettes et vidéos pendant max. 2 semaines.

Détérioration

Nous vous prions de ne pas réparer les documents abîmés. Le personnel de la bibliothèque s'en chargera. Si la détérioration est telle que le document ne peut plus être réparé, il faudra le rembourser.

Le prêt est gratuit pour les enfants (et pour les personnes titulaires d'un passeport social de la ville de Langenfeld - « Langenfelder Sozialpass »).

La cotisation annuelle pour les jeunes de 14 à 17 ans est de 5,00 €.

La cotisation annuelle pour les adultes est de 12,00 € à partir de la date d'inscription.

La **carte à la journée** coûte 2,50 €. (**Paiement** : voir aussi **Retard** !)

La carte d'usager doit être présentée à chaque emprunt. Le titulaire devra signaler immédiatement la perte de sa carte, car il est personnellement responsable de sa carte même en cas d'abus par une autre personne.

Rappel

Si les livres ou autres médias empruntés ne sont pas rapportés dans les délais indiqués, nous enverrons un rappel à l'emprunteur 8 jours après l'expiration du délai. A cette date, l'emprunteur devra déjà à la bibliothèque une pénalité de retard de 3,00 € par document emprunté.

Carte de remplacement

En cas de perte de votre carte d'emprunteur, une carte de remplacement vous sera délivrée. Elle coûte 5,00 € pour les enfants et les jeunes et 12,00 € pour les adultes, indépendamment du montant de la cotisation annuelle.

Emprunt dans d'autres bibliothèques

Votre carte d'emprunteur vous permet également d'emprunter des livres dans d'autres bibliothèques (sur commande). Le tarif est de 2,00 € par livre. L'emprunt de CD, CD-ROM, DVD etc. provenant d'autres bibliothèques est exclu.

Internet

La bibliothèque est équipée de quatre PC avec accès Internet. Tout titulaire d'une carte d'emprunteur en cours de validité peut utiliser gratuitement Internet une demi-heure par jour. Pour les membres de la bibliothèque dont la carte n'est plus valable et les personnes non membres de la bibliothèque, le tarif est de 1,50 € par demi-heure.

Le tarif pour l'impression de documents Internet est de 10 centimes par feuille (sauvegarde gratuite sur disquette ou stick USB !)

Boîte aux lettres de nuit

En dehors de nos horaires d'ouverture, vous pouvez nous restituer les documents empruntés en les déposant dans notre boîte aux lettres de nuit (« Nachtbriefkasten »). Pour respecter le délai de prêt, pensez à les déposer la veille de l'échéance, ou alors le jour même, mais avant l'ouverture de la bibliothèque.

Reçu

Un reçu vous sera remis à chaque emprunt, à chaque restitution et à chaque prolongation du prêt. La date de restitution est imprimée sur le reçu. Nous vous recommandons de contrôler vos reçus pour vérifier l'exactitude des informations.

Sacs à dos

Nous vous demandons de bien vouloir déposer les sacs à dos et les sacs volumineux dans les casiers prévus à cet effet. Pour verrouiller les casiers, il vous faudra une pièce de 1 euro (consigne) qui vous sera rendue lorsque vous récupérez vos affaires.

Prolongation

Vous pouvez faire prolonger un prêt directement à la bibliothèque, ou encore par e-mail, par fax ou par téléphone. Les e-mails et les fax reçus après la fermeture de la bibliothèque seront traités le jour d'ouverture suivant.

Les livres ou autres documents perdus doivent être remplacés ou remboursés. Si le document perdu n'est plus disponible, nous vous en indiquerons un autre.

Retard

Tout retard de restitution entraînera une pénalité de retard. Il s'agit d'une taxe à verser lorsque le délai de prêt n'a pas été respecté. En cas de retard, la pénalité est de 1,00 € par document emprunté à compter du 1^{er} jour de retard, puis de 3,00 € à partir du 8^{ème} jour, de 5,00 € à partir du 15^{ème} jour, etc..

Réservation

Vous pouvez faire réserver des livres ou autres documents déjà empruntés. Nous vous informerons automatiquement dès que les documents réservés auront été restitués à la bibliothèque.

Stadtbibliothek Langenfeld
(Bibliothèque municipale de Langenfeld)
Hauptstr. 131, tél. 794 944
stadtbibliothek@langenfeld.de
Mardi et vendredi : 9h – 19h
Mercredi et jeudi : 14h – 19h
Samedi : 10h – 14h